



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BILLARD

BORDEREAU DEMANDE DE LICENCE

SAISON 2022/2023



GROUPE MDS
Mutuelle des Sportifs

ADHERENT DU CLUB SAISON PRECEDENTE

NOUVEL ADHERENT

Club :	
Nom :	Prénom :
Nom de naissance :	Genre : masculin <input type="checkbox"/> féminin <input type="checkbox"/>
Date de naissance :	Ville de naissance : Dpt :
Nationalité :	Pays de naissance :
Adresse :	
CP :	Ville :
Pays :	Tel domicile :
Tel portable :	Mail :
Je ne souhaite pas recevoir la lettre de la Fédération <input type="checkbox"/>	
Discipline (ne cocher qu'une seule discipline) : <input type="checkbox"/> Américain <input type="checkbox"/> Blackball <input type="checkbox"/> Carambole <input type="checkbox"/> Snooker	

CERTIFICAT MEDICAL

Conformément au code du sport, les personnes majeures sont tenues de fournir un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou à la pratique du billard. Pour les mineurs, le responsable certifie que l'enfant a répondu négativement à toutes les questions du formulaire santé. Dans le cas contraire, il consulte un médecin et fournit un certificat médical.

Rappel : une fois enregistré un certificat médical est valable 3 ans sous réserve de renouveler sa licence chaque année sans interruption, de répondre annuellement à un questionnaire de santé et d'attester avoir répondu négativement à toutes ses rubriques. Si cela n'a pas déjà été fait le licencié peut d'ores et déjà l'adresser à son club.

A défaut de répondre négativement à toutes les rubriques du questionnaire de santé, il doit présenter un nouveau certificat médical. **La gestion de ce certificat est placée sous la responsabilité du président du club qui en assure la conservation et la fourniture chaque fois que nécessaire.**

AUTORISATION PARENTALE DE PRELEVEMENT POUR LES MINEURS DANS LE CADRE D'UN CONTROLE ANTI-DOPAGE

Obligatoire pour les joueurs participant à des compétitions. La gestion de cette autorisation parentale est placée sous la responsabilité du Président du club qui en assure la conservation. Le joueur en conservera un double et il doit être en mesure de le présenter lors d'une compétition. L'absence d'autorisation parentale est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle et est susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires.

LES GARANTIES ACCORDEES AVEC VOTRE LICENCE

<p>RESPONSABILITE CIVILE (contrat souscrit par l'intermédiaire de MDS CONSEIL auprès de la SMACL)</p> <ul style="list-style-type: none"> > dommages corporels 15 000 000 € par sinistre ↳ Franchise Néant* > dommages matériels et immatériels consécutifs 300 000 € par sinistre ↳ Franchise Néant* > Défense Pénale & Recours 75 000 € par sinistre ↳ Franchise Néant* <p>PROTECTION JURIDIQUE DES VICTIMES DE VIOLENCES DANS LE SPORT Assistance psychologique Assistance juridique par téléphone Recours pénal contre l'auteur présumé des violences sexuelles, physiques ou psychologiques</p> <p>* Néant ; SAUF dommages matériels entre assurés : 100 Euros Seuil d'intervention : Amiable : NEANT / Judiciaire : 300 Euros</p>	<p>INDIVIDUELLE ACCIDENT* (Garanties souscrites auprès de la Mutuelle des Sportifs - Accord Collectif n° 2110)</p> <p>Décès - Moins de 16 ans 7 000 € - 16 ans et plus 20 000 € (Majoration de 10% par enfant à charge dans la limite de 50% du capital garanti)</p> <p>Invalidité permanente 60 000 € (capital réductible en fonction du taux d'invalidité) (versé en totalité si IPP ≥ 66%)</p> <p>Frais de premier transport 100 % des frais réels</p> <p>Frais de soins de santé</p> <ul style="list-style-type: none"> > Frais médicaux, Pharmaceutiques, chirurgicaux 300% base SS (non assurés sociaux : 100% base SS) > Forfait journalier hospitalier 100% (Frais réels) > Soins dentaires 200 € / dent > Soins optiques 200 € / accident > Autres prothèses 500 € / accident
--	---

Voir autres dispositions sur le site www.ffbillard.com

*Je ne désire pas bénéficier de la garantie Individuelle Accident au tarif de 0,39 € TTC

Certificat médical (cocher la case correspondant à votre situation) :

Cas n° 1 : je réponds aux critères qui me dispensent de fournir un certificat médical pour cette saison (voir § certificat médical ci-dessus) :

Cas n° 2 : je fournis un certificat médical datant de moins d'un an :

Je soussigné M/Mme ou représentant légal de M./Mme certifie exacts les renseignements ci-dessus et m'engage, le cas échéant, à mettre à jour mes coordonnées sur ma fiche « licence » depuis le site www.ffbillard.com (accès au logiciel sur la page d'accueil « espace clubs et licenciés »), à l'aide des identifiants figurant sur ma licence.

La licence que je sollicite me permet d'accéder aux fonctions d'éducateur sportif, d'arbitre et/ou d'exploitant d'établissement d'activités physiques et sportives au sens des articles L. 212-1 et L. 322-1 du code du sport.

A ce titre, les éléments constitutifs de mon identité seront transmis par la fédération aux services de l'Etat afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité au sens de l'article L. 212-9 du code du sport soit effectué. J'ai compris l'objet de ce contrôle

J'affirme également avoir pris connaissance et accepter les conditions générales de garanties de l'assurance fédérale incluses dans la licence. Je m'engage à respecter les modalités concernant le certificat médical.

J'ai pris connaissance de la politique fédérale sur la protection des données et j'en accepte les conditions.

Tarifs	
- 21 ans au 01/09/2022	€ (comprenant la part fédérale de 9 €)
+ 21 ans au 01/09/2022	€ (comprenant la part fédérale de 45 € ou 28 € pour la licence découverte (joueur n'ayant pas pris de licence depuis 1998))

Licence réglée le €

Signature obligatoire (du demandeur et des parents si mineur)